

Comité Syndical 03 reconvoqué du 12 juin 2025

DELIBERATION N° 2025-06-052 Affectation du résultat de l'exercice 2024

Nombre de membres 107			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l’article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L’an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à onze heures, le Comité Syndical, s’est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S’agissant d’une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	13	13	

Présents :
FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.

Pouvoirs :

Absents :
PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGRINI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.
MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.
ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.
GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.
VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.
BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.
SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.
NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.
MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.
COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
MAURIZI Pancrace.
NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.
LECCIA Pascal.
BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.
CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.
STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Publication de l'acte le :
27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-052-DE

Le Vice-Président expose,
 Lors du vote du budget primitif 2025, une reprise anticipée des résultats au vu des éléments de clôture a été proposée.

Au vu du compte de gestion 2024 et du compte administratif 2024 du Syvadec dont les résultats sont conformes, il est proposé au Comité Syndical d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations exercice 2024		Résultat de clôture de l'exercice 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement		2 104 087,41	8 850 955,16 (4 505 001,34)	4 345 953,82	2 400 913,93	
Restes à réaliser			258 329,85	1 108 605		850 275,15
Fonctionnement		10 214 418,32	58 672 758,82	58 717 011,21 44 252,39		10 258 670,71

Excédent de fonctionnement libre d'affectation : 8 708 031,93

Proposition d'affectation :

Excédent antérieur reporté	10 214 418,32
Résultat de l'exercice	44 252,39
Excédent cumulé au 31/12/2024	10 258 670,71
Besoin de financement (report à nouveau déficitaire 001) +(RAR excédentaire)	- 1 550 638,78
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - (Ligne 002)	8 708 031,93

Ainsi il est confirmé l'inscription faite par anticipation lors du vote du BP 2025 en report à nouveau (R002) 8 708 031,93 €
 et en excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 1 550 638,78 €

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver l'affectation définitive du résultat proposée sans correction de l'affectation provisoire effectuée lors du vote du BP.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu l'instruction budgétaire M57,
 Vu le compte de gestion 2024 présenté à cette séance,
 Vu le compte administratif 2024 présenté à cette séance,
 Vu la délibération 2025-03-014 portant reprise anticipée des résultats 2023
 Considérant la concordance des résultats entre les écritures du comptable public et de l'ordonnateur
 Considérant le montant des restes à réaliser,
 Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20250612-2025-06-052-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2025
 Date de réception préfecture : 27/06/2025

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2024 telle quelle a été prise en compte au budget primitif 2025 de la manière exposée ci-dessous :
 - Affectation du solde disponible soit 8 708 031,93€ à l'excédent reporté de fonctionnement au poste budgétaire R002.
 - Inscrire en en excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 1 550 638,78 €
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
025-200009827-20250612-2025-06-052-DE
Date de transmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025